3F Normanvie, au sein du Groupe 3F, a obtenu la note de 94 sur 100 pour l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Pour l'égalité hommes-femmes

En application de la loi de septembre 2018, un index de l'égalité femmes-hommes est mis à jour et publié chaque année. Cet Index calculé et publié est un index unique pour dix sociétés 3F.

3F s'engage pour atteindre l'égalité professionnelle entre femmes et hommes dans ses sociétés.

94 sur 100 : c'est la note obtenue pour l'année **2024** par dix sociétés 3F, dont 3F Normanvie, pour l'Index de l'égalité femmes-hommes.

Retrouvez sur notre page consacrée à la <u>note obtenue par le Groupe 3F</u>, plus d'informations sur le **calcul** de l'index et sur le détail des **notes** obtenues par 3F aux **cinq indicateurs** relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- ·écart de rémunération femmes-hommes
- écart de répartition des augmentations individuelles
- écart de répartition des promotions
- •nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité
- •nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations.